



ÉDITION 2026

LE CAHIER DE VACANCES DU DPO



Le mot de l'équipe

Nous voilà en juillet. Encore une fois. Avec la même pile de dossiers qu'en juin, le même registre qui mérite une mise à jour depuis février et cette conviction, toujours intacte, que notre métier est à la fois indispensable et profondément incompris – parfois par les mêmes personnes, le même jour.

Cette première moitié d'année fut riche ! Côté actualités, d'abord, le Digital Omnibus a tenu en haleine toute la communauté RGPD pendant des semaines, alimentant un flux continu de posts LinkedIn rédigés par des gens qui n'avaient pas lu le texte, puis commentés avec assurance par des gens qui n'avaient pas non plus lu les posts. Pendant ce temps, la CNIL continuait de sanctionner, sans attendre que le débat législatif européen se calme. Il y a quelque chose de presque réconfortant là-dedans !

L'IA, bien sûr, a continué d'occuper tout le monde. Les éditeurs promettant une conformité RGPD « automatique et instantanée » se sont multipliés avec l'enthousiasme caractéristique de ceux qui n'ont jamais eu à expliquer ce qu'est une finalité de traitement à un comité de direction.

Ce qui a changé, en revanche, c'est nous. Phénix Privacy a grandi : de nouveaux clients, de nouveaux secteurs, de nouveaux défis. Chaque nouvelle mission nous rappelle que la non-conformité n'est pas une question de mauvaise volonté. C'est une question de temps, de priorités mal arbitrées, mais aussi d'un écosystème qui produit plus d'opportunistes que de praticiens sérieux. Cette croissance, tout comme notre éthique de travail ne nous fera pas dévier de notre volonté farouche de porter la protection des données au quotidien, et surtout sans fausses promesses.



Ce cahier de vacances est né de tout ça. Des situations absurdes qu'on finit par raconter avec le rire un peu las de ceux qui les vivent trop souvent. Des clients qu'on aime malgré tout. Et de cette certitude, tenace, que ce qu'on fait a du sens : préserver un droit fondamental dans un monde qui cherche activement à le contourner, à le diluer ou à le vendre en SaaS au modique prix de 49 euros par mois.

Alors, avant que chacun ne parte poser ses congés – et ne mette les notifications en pause – on voulait simplement dire ceci : on est fiers du chemin parcouru, reconnaissants envers ceux qui nous font confiance, et prudemment optimistes pour la suite.

Très belles vacances à toutes et tous de la part de toute l'équipe Phénix Privacy !

Contact :

Phénix Privacy

93 Rue de la Part-Dieu, 69003 Lyon

+33 4 22 91 42 56 – phenix-privacy.com

LE MINI RÉCAP DES ACTU RGPD 2026

Janvier || Carnage de rentrée, la CNIL sort les crampons

Joyeux anniversaire, RGPD. Pour fêter la nouvelle année, la CNIL n'a pas offert de chocolats. Le 13 janvier, Free Mobile et Free écopent respectivement de 27 et 15 millions d'euros : manquements graves à la sécurité des données, conservation excessive, absence de notification aux personnes concernées, soit le trio classique des mauvais élèves. Neuf jours plus tard, France Travail (ex-Pôle Emploi) écope de 5 millions d'euros pour ne pas avoir suffisamment sécurisé les données d'environ 36 millions de demandeurs d'emploi. Le tout en trois semaines. Ambiance janvier détox, version conformité.

Février || Le feuilleton de l'année : qui veut tuer le RGPD ?

La Commission européenne avait glissé sous le sapin 2025 une proposition de Digital Omnibus censée « simplifier » le cadre numérique européen. Traduction : redéfinir le concept même de donnée personnelle, encadrer l'intérêt légitime pour l'entraînement des IA et réduire la charge administrative. Max Schrems, lui, a eu une autre lecture du cadeau : pour noyb (none of your business), son association, il s'agit de « la plus grande attaque contre les droits numériques des Européens depuis des années ». Le 11 février, le CEPD et l'EDPS ont rendu leur verdict : ils soutiennent certaines simplifications, mais demandent aux colégislateurs de ne pas toucher à la définition de la donnée personnelle, estimant que la proposition va bien au-delà d'un ajustement technique.

Mars || Droit à l'effacement et résultats mitigés

Le 19 février, la CNIL publie le bilan de ses contrôles sur le droit à l'effacement, réalisés dans le cadre d'une action coordonnée à l'échelle européenne. Sans grande surprise, tout ne se passe pas encore très bien. Pendant ce temps, le 20 mars, la CNIL précise sa position sur les dispositifs de captation sonore associés à la vidéoprotection, rappelant que filmer ne suffit plus, quand on peut aussi écouter. La surveillance augmentée fait ainsi sa grande entrée dans l'agenda réglementaire.

Avril || Feuille de route 2026 : la CNIL vous annonce ses priorités

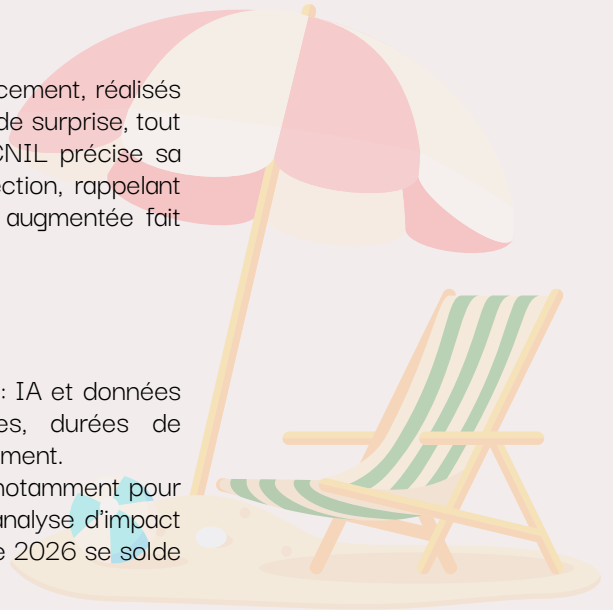
Le 7 avril, la CNIL publie son programme de travail pour 2026. Au menu : IA et données d'entraînement, sous-traitance et article 28, sécurité des systèmes, durées de conservation. En clair, tout ce que vos clients ne font pas encore correctement. Cinq jours plus tôt (soit le 2 avril), une société est également sanctionnée notamment pour absence d'AIPD alors qu'elle y était tenue de droit, un rappel utile que l'analyse d'impact n'est pas optionnelle quand le traitement est à risque. Le premier trimestre 2026 se solde par plus de 47 millions d'euros de sanctions.

Mai || Données de santé et rapport annuel

Le 26 mai, IQVIA Operations France est sanctionnée de 5 millions d'euros pour non-respect des garanties destinées à limiter les risques liés aux données de santé. Côté bilan, la CNIL publie son rapport annuel 2025 : 83 sanctions, 486 millions d'euros d'amendes cumulées, un record. Les trois motifs principaux : sécurisation insuffisante, non-coopération avec la CNIL et non-respect des droits des personnes.

Juin || Le G7 des DPO et les lunettes qui voient trop

Du 23 au 26 juin, la CNIL accueille à Paris les autorités de protection des données des membres du G7, dans ce qui ressemble fort à un sommet mondial du « on a encore beaucoup de travail ». En parallèle, la CNIL se penche sur les lunettes connectées et leurs enjeux pour la vie privée – Ray-Ban Meta en tête – et ouvre le dossier de la reconnaissance faciale dans les aéroports. La surveillance du quotidien n'attend pas.



Test de personnalité



QUEL TYPE DE CLIENT RGPD SERIEZ-VOUS ?

1. Vous recevez le compte rendu de votre DPO avec une liste d'actions prioritaires. Vous :

- A. Le lisez en diagonale et le transférez à quelqu'un qui le transférera à quelqu'un d'autre.
- B. Organisez une réunion de lancement le lendemain. Puis plus rien pendant six semaines.
- C. L'archivez soigneusement. Il servira de preuve que vous étiez au courant le jour où ça râle.
- D. Répondez point par point en citant un article du RGPD que vous interprétez différemment.
- E. Répondez « super, on s'en occupe » depuis votre téléphone entre deux réunions. Vous le pensez sincèrement, en tout cas.

2. Une personne exerce son droit d'accès auprès de votre organisation. Vous :

- A. Transmettez au DPO trois semaines plus tard en précisant que vous venez de voir le mail.
- B. Traitez la demande immédiatement, c'est la troisième cette année, là vous êtes rodés.
- C. Appelez le DPO en urgence comme si un missile venait d'atterrir dans les locaux.
- D. Rédigez vous-même une réponse avant de la soumettre au DPO « pour validation. »
- E. La transmettez à la bonne personne mais cette personne est en congé jusqu'à la semaine prochaine.

3. Votre DPO vous propose de mettre à jour votre registre des traitements. Vous répondez :

- A. « Oui bien sûr, envoyez-nous ce qu'il faut remplir. » Silence radio ensuite.
- B. « On vient justement de le refaire en interne ! » Le fichier date de 2023 et comporte douze lignes.
- C. « C'est urgent ? On n'a pas eu de contrôle CNIL depuis qu'on existe. »
- D. « J'ai vu que la CNIL avait publié un nouveau modèle, il faudrait utiliser celui-là plutôt. »
- E. « Oui, je bloque du temps pour ça. Disons... après les vacances ? »

4. Vous avez signé un nouveau contrat avec un prestataire traitant des données personnelles pour votre compte. Le DPA :

- A. Sera envoyé dès que vous aurez retrouvé le bon interlocuteur chez eux.
- B. A été demandé, relancé, et est « en cours de validation côté juridique » depuis quatre mois.
- C. N'a pas été évoqué. Le contrat commercial était urgent, on verra après.
- D. A été relu par vos soins. Vous avez des commentaires sur la clause 7, alinéa 3.
- E. Est sur la liste. Juste en dessous de la mise à jour du registre et au-dessus de la politique RH.

5. Votre DPO vous alerte sur un risque identifié dans un nouveau projet. Vous :

- A. Le remerciez chaleureusement et ne donnez plus de nouvelles sur le projet.
- B. Prenez en compte l'alerte, corrigez le tir, puis lancez le projet suivant sans le consulter.
- C. Demandez si c'est vraiment bloquant ou si on peut « quand même avancer. »
- D. Expliquez que vous avez déjà traité ce point et que le risque est selon vous acceptable.
- E. Intégrez le retour dans le cahier des charges. Le cahier des charges qui ne sera relu que dans trois semaines, peut-être.

6. La formation RGPD des équipes dans votre organisation, c'est :

- A. Prévu depuis deux ans. La date est redéfinie à chaque trimestre.
- B. Faite ! En 2022 par un prestataire externe. Les équipes ont changé depuis.
- C. Pas encore planifiée mais si la CNIL contrôle on mettra ça en place immédiatement.
- D. Inutile pour les cadres dirigeants qui « connaissent déjà le sujet. »
- E. Dans les tuyaux. Vraiment. Il y a même un budget. Quelque part.

7. Vous recevez une notification de violation de données d'un sous-traitant. Vous :

- A. Transférez le mail au DPO avec « fyi » dans le corps du message.
- B. Gérez la crise avec efficacité car vous avez un process pour ça depuis l'incident de l'an dernier.
- C. Appelez le DPO en panique en demandant si vous risquez une amende.
- D. Estimez que la violation n'est pas significative et qu'une notification à la CNIL n'est probablement pas nécessaire.
- E. Transmettez au DPO dès que possible, mais « dès que possible » c'est dans 48 heures parce que le début de semaine était chargé.

8. Votre DPO vous soumet une politique de confidentialité à valider. Vous :

- A. Validez sans lire. Vous faites confiance.
- B. Lisez, suggérez des modifications, puis oubliez de renvoyer le document pendant un mois.
- C. Demandez si c'est obligatoire de l'afficher ou si un petit lien en bas des mentions légales suffit.
- D. Reformulez trois paragraphes pour les rendre plus clairs et ajoutez une clause que vous avez vue ailleurs.
- E. Validez avec quelques retours pertinents mais le prestataire web qui doit l'intégrer ne répond plus depuis quinze jours.

9. Le budget alloué à la conformité RGPD dans votre organisation :

- A. Existe en théorie. En pratique, il sert à autre chose chaque année.
- B. A été augmenté après l'audit de l'an dernier. Il sera probablement réduit l'an prochain.
- C. N'est pas une priorité tant qu'il n'y a pas de sanction.
- D. Est suffisant mais vous gérez vous-même une partie des sujets pour aller plus vite.
- E. Est là, mais entre les priorités RH, IT et commerciales, il attend son tour.

10. Si votre DPO devait vous décrire en un mot, ce serait :

- A. Insaisissable.
- B. Cyclique.
- C. Réactif (dans le mauvais sens du terme)
- D. Autonome (dans le mauvais sens du terme)
- E. Sincère (dans le meilleur sens du terme mais ça ne suffit pas toujours)



Résultats



Vous avez une majorité de réponses A

► Vous êtes le Fantôme, alias « revenez en septembre, je serai plus disponible »

Vous êtes là à la signature, présent à la réunion de lancement et même enthousiaste ! Puis, quelque chose se passe. Votre DPO envoie des relances dans le vide avec la régularité d'une horloge suisse. Vous n'êtes pas de mauvaise volonté, vous êtes simplement perpétuellement ailleurs, et la conformité RGPD a le tort de ne pas faire de bruit tant qu'elle ne brûle pas.



Vous avez une majorité de réponses B

► Vous êtes l'Enthousiaste du trimestre, alias « cette fois c'est la bonne »

Vous fonctionnez par élan. Après un audit ou une réunion marquante, vous devenez le meilleur client du monde : réactif, impliqué, décideur. Puis l'élan retombe, le quotidien reprend et la conformité redescend doucement dans la liste des priorités jusqu'au prochain déclencheur. Votre registre ressemble à un chantier repris et abandonné plusieurs fois et chaque couche témoigne d'une bonne intention.



Vous avez une majorité de réponses C

► Vous êtes le Pompier, alias « appelez-moi quand ça brûle pour de vrai »

Vous n'êtes pas contre la conformité, vous êtes juste convaincu, quelque part, que ça n'arrivera pas chez vous. La prévention vous paraît abstraite ; la gestion de crise, en revanche, vous connaissez sur le bout des doigts ! Le problème, c'est que quand l'incendie se déclare, les 72 heures réglementaires ne vous laissent pas le temps de chercher le numéro de votre DPO.



Vous avez une majorité de réponses D

► Vous êtes le juriste de salon, alias « on peut en parler ? »

Vous êtes informé, vous suivez l'actualité RGPD et vous n'hésitez pas à challenger votre DPO sur ses interprétations. Ce n'est pas un problème en soi car un client qui s'intéresse, c'est précieux. Le problème, c'est quand l'intérêt se transforme en contre-expertise et que votre DPO apprend après coup que vous avez « ajusté » la politique de confidentialité « pour la simplifier ».



Vous avez une majorité de réponses E

► Vous êtes la bonne volonté débordée, alias « c'est noté, je m'en occupe »

Vous êtes, objectivement, le meilleur client en termes d'intentions. Vous comprenez les enjeux, vous respectez votre DPO, vous transmettez les informations – avec un léger décalage, certes, mais vous transmettez. Le problème n'est pas la volonté : c'est le temps, les ressources, le prestataire web qui ne répond plus, le service IT débordé et le trimestre qui est « vraiment chargé en ce moment ». La conformité avance chez vous, mais à un rythme que le RGPD n'a pas prévu dans ses délais.

LA BANDE ORIGINALE DU DIGITAL OMNIBUS

PLAY NOW



We're Not Gonna Take It
Twisted Sister



**The Final
Countdown**
Europe



What's Going On?
Marvin Gaye



**Should I Stay or
Should I Go**
The Clash



**Don't You (Forget
About Me)**
Simple Minds



**Everybody Wants to
Rule the World**
Tears for Fears



I Will Survive
Gloria Gaynor



Fight The Power
Public Enemy



Changes
David Bowie



Confusion
New Order



Horoscope du DPO



Bélier

Votre client découvre que son site web collecte des données de santé, le prestataire pensait que « pathologie » était un champ facultatif.



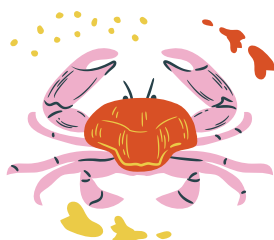
Taureau

Votre prestataire RH a migré vers un nouvel hébergeur cet été. L'hébergeur est texan. Il n'y a pas de DPA. Il y a en revanche un très beau dashboard.



Gémeau

Double personnalité, double registre. L'un est à jour, l'autre date de 2022 et circule encore en interne. Mercure rétrograde ne l'explique pas.



Cancer

Sensible et intuitif, vous sentirez dès la rentrée qu'il s'est passé quelque chose. Ce quelque chose, c'est une violation de données. Votre sous-traitant voulait « attendre d'en savoir plus ».



Lion

Votre charisme naturel ne vous évitera pas la conversation avec la DRH qui a lancé une enquête bien-être sur Google Forms en accès libre et partagée sur LinkedIn « pour maximiser les réponses ».



Vierge

Méthodique et rigoureux, vous découvrez que l'alternant chargé de mettre à jour le registre cet été a créé 47 lignes intitulées « traitement divers ». Il est retourné en cours. Bonne chance.



Balance

En quête d'harmonie, vous tomberez sur deux DPA signés avec le même prestataire avec des clauses contradictoires. Votre client vous demandera lequel est valable. Vous aussi vous aimeriez le savoir.



Scorpion

Votre instinct d'investigation vous mènera dans les profondeurs du drive commercial, pour trouver un fichier de prospects toujours actif, jamais déclaré, avec une colonne « commentaires ».



Sagittaire

Optimiste invétéré, votre client qui avait mis son plan de conformité en pause « en attendant l'Omnibus » vous rappelle en urgence début septembre. Le Digital Omnibus n'est toujours pas voté.



Capricorne

Vous revenez avec un plan d'action et un rétroplanning couleur. Le CODIR a changé de CRM pendant votre absence. Le nouveau est américain et personne ne vous a appelé.



Verseau

En septembre, le directeur commercial aura commandé douze paires de lunettes connectées pour l'équipe terrain, via un fournisseur chinois qui assure la « maintenance technique ».



Poisson

Intuitif, vous presentez une rentrée agitée. Un journaliste contacte votre client au sujet d'un fichier indexé sur Google depuis un drive public.

LE BUREAU DES PLAINTES

— À deux doigts de la reconversion, à Dijon

Mon client veut installer des caméras dans la salle de pause « pour lutter contre le vol de yaourts. » Il a déjà choisi le modèle, la résolution et l'emplacement. Il me consulte pour, je cite, « la petite formalité RGPD ». Combien de yaourts justifie une vidéosurveillance ?

Propose-lui un registre des yaourts. Chaque salarié signe à l'entrée et à la sortie de son produit laitier, avec horodatage manuel et contresigne d'un témoin. En trois jours, il suppliera qu'on revienne à la simple caméra, que tu refuseras désormais au motif que le registre est « tellement plus responsabilisant. » Tu n'auras rien installé du tout. Mission accomplie.

— La réponse du cabinet

— Épuisée par avance, à Angers

Mon client a installé un logiciel de « mesure de la productivité » sur les postes de ses salariés. Quand je lui ai expliqué qu'une AIPD était nécessaire, il m'a répondu que ce n'était pas de la surveillance mais de la bienveillance data-driven. Que faire ?

Accueille la nouvelle avec enthousiasme et propose d'aller plus loin : suggère d'afficher en open space, un classement hebdomadaire des salariés les plus productifs, photo à l'appui, façon tableau d'honneur. Quand il te répondra que non, quand même, ça mettrait les gens mal à l'aise, tu tiendras exactement l'argument que tu cherchais depuis le début.

— La réponse du cabinet

— Résignée mais vigilante, à Metz

Le responsable informatique de mon client refuse de me communiquer la liste des sous-traitants « pour des raisons de sécurité. » Je lui ai rappelé que j'étais le DPO. Il m'a répondu que « justement, on ne sait jamais. » Que faire ?

Communique uniquement par messages codés glissés dans sa boîte mail. Quand il craquera et te demandera d'arrêter, tu négocieras la liste des sous-traitants.

— La réponse du cabinet

— Lasse mais lucide, à Reims

Un chef de service a répondu à une demande d'effacement en supprimant la personne de la newsletter, tout en conservant son dossier complet « au cas où elle reviendrait. » Il trouve ça attentionné. Que faire ?

Encourage-le et propose-lui de pousser le concept : une salle dédiée aux dossiers des personnes effacées avec photos encadrées et bougie d'ambiance. Un mémorial des données qu'on n'arrive pas à laisser partir. Quand il réalisera l'ampleur émotionnelle de son attachement aux fichiers, il comprendra peut-être qu'effacer, c'est aimer aussi.

— La réponse du cabinet

— Partenaire particulier, à Évry

Notre responsable logistique pense qu'il est DPO parce qu'il a « déjà mis un mot de passe au wifi invité. » Il prend toutes les décisions sans moi. Est-ce que ça se soigne ?

Oui, en créant une illusion de pouvoir encore plus grande. Fabrique-lui une médaille de DPO honoraire et une fausse boîte mail dpologistique@abc.com. Il va s'y consacrer avec passion pendant que tu pourras avancer sur la vraie conformité en coulisses.

Les perles du DPO

Recueillies avec amour tout au long de l'année. Toute ressemblance avec vos propres dossiers serait une coïncidence que nous vous invitons à ne pas creuser.

Vu dans une AIPD à la rubrique mesures de sécurité physique :

« L'enveloppe est rangée dans une armoire fermée à clé, la clé est cachée dans un pot à crayons sur le bureau, à côté de l'armoire. »

→ Le principe de sécurité par l'obscurité, sauf que l'obscurité est un pot à crayons.

Vu dans un contrat :

« Le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil d'État du 27 avril 2016. »

→ Le Conseil d'État sera ravi d'apprendre qu'il co-signe le RGPD.

Vu sur un site web :

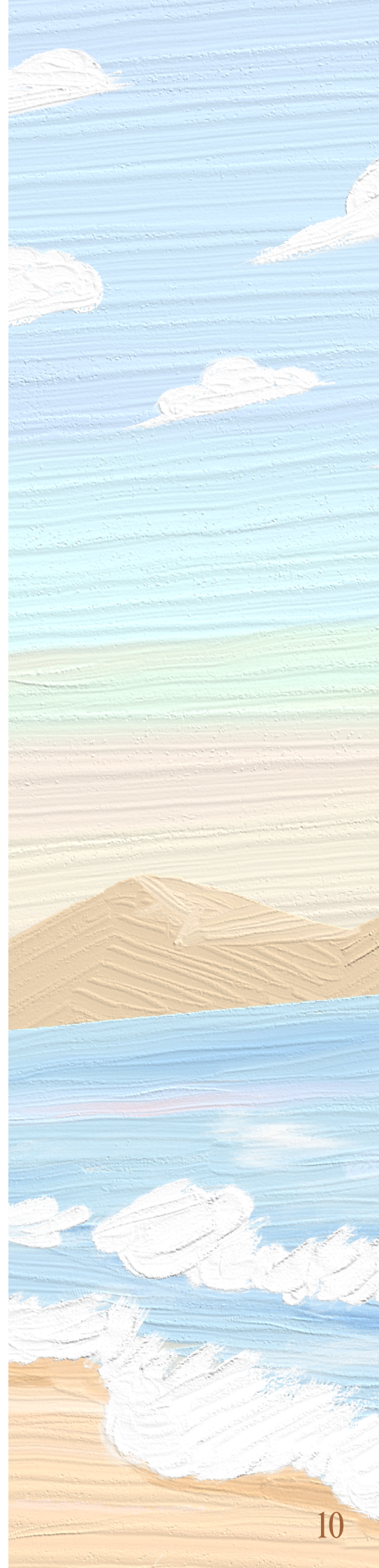
« Le site n'est pas déclaré à la CNIL car il ne recueille pas d'informations personnelles. »

→ La déclaration CNIL n'existe plus depuis 2018 et le site a un formulaire de contact.

Vu dans un registre pour la gestion des publications comportant des DCP :

La base légale est l'obligation légale : *« Ce recensement doit permettre l'application de l'article 17 du RGPD. »*

→ Invoquer le droit à l'effacement comme base légale d'un traitement, c'est comme justifier une construction par le permis de démolir.



LES LECTURES ESTIVALES DU DPO

Nous ne vous ferons pas l'affront de vous recommander *1984*, de George Orwell. Vous connaissez déjà la référence. Passons donc à des références un peu plus inattendues !



- ***Lettre encyclique Magnifica Humanitas*** du Saint-Père Léon XIV sur la protection de la personne humaine à l'ère de l'intelligence artificielle, **ou comment le Vatican s'est invité dans notre bibliographie sur l'IA.**

Nous devons reconnaître que nous ne nous attendions pas à trouver un jour une publication d'actualité et de réflexion éthique venue tout droit du Vatican.

Soyons honnêtes : c'est long, vraiment très long et le pape y livre sa réflexion sur la place de l'humain dans une société traversée par l'intelligence artificielle. On y retrouve des références aux fondamentaux de l'Église, au mythe de la tour de Babel et même à Tolkien. Est-ce indispensable ? Peut-être pas. Inattendu ? Assurément.

 **Version gratuite pour votre Kindle :**

<https://www.vatican.va/content/leo-xiv/fr/encyclicals/documents/20260515-magnifica-humanitas.html>

 **Pour éviter la lecture complète et briller en société, podcast Torchon :**

<https://podcasts.apple.com/fr/podcast/torchon/id1694206371?i=1000773362966>



- ***Klara et le Soleil*** de Kazuo Ishiguro, prix Nobel de littérature 2017, ou quand la fiction rejoint la CNIL.

Dans un monde où l'humanité a été profondément transformée par la technologie, des enfants sont accompagnés par des « Amis Artificiels », des compagnons conçus pour répondre à leurs besoins affectifs. Dans cette société légèrement dystopique, Ishiguro nous invite à découvrir le monde à travers les yeux d'une intelligence artificielle. Une vision de l'humanité par l'IA, à la fois touchante et lumineuse, et une lecture qui résonne particulièrement à l'heure où la CNIL s'interroge sur les nouveaux compagnons virtuels, comme l'ami-bijou « Friends ».



Et pour les jours où la flemme l'emporte, vous pourrez bientôt vous rabattre sur l'adaptation cinématographique, attendue en salle le 21 octobre 2026.



- ***Ce qui ne me tue pas*** de David Lagercrantz, ou le fantôme de l'intelligence artificielle générale

Les vacances approchent et un roman de plage s'imposait dans cette sélection. Lisbeth Salander et Mikael Blomkvist nous entraînent cette fois dans les territoires du numérique, de la cybercriminalité et d'une forme d'intelligence artificielle générale qui ne disait pas encore son nom au moment de l'écriture du roman.

Pourquoi l'inclure dans cette sélection ? Parce que c'est frais, divertissant et que ça se lit sans se faire des nœuds au cerveau sur la plage, et que parfois, ça fait du bien.



- **Minority Report** de Philip K. Dick, un récit que l'on aimerait continuer à considérer comme de la science-fiction. Publiée en 1956, cette courte nouvelle de Philip K. Dick n'en finit pas d'être d'actualité.

Prévenir le crime avant qu'il ne survienne, en s'appuyant sur les données disponibles, n'est-ce pas l'une des préoccupations premières de nos sociétés ?

S'il n'y a pas encore de précogs à l'horizon, les modèles d'IA prédictifs sont déjà bien présents, notamment dans le domaine de la justice.



Pour comparer le livre et le film :

<https://podcasts.apple.com/fr/podcast/adapte-moi-si-tu-peux/id1410847586?i=1000449140159>

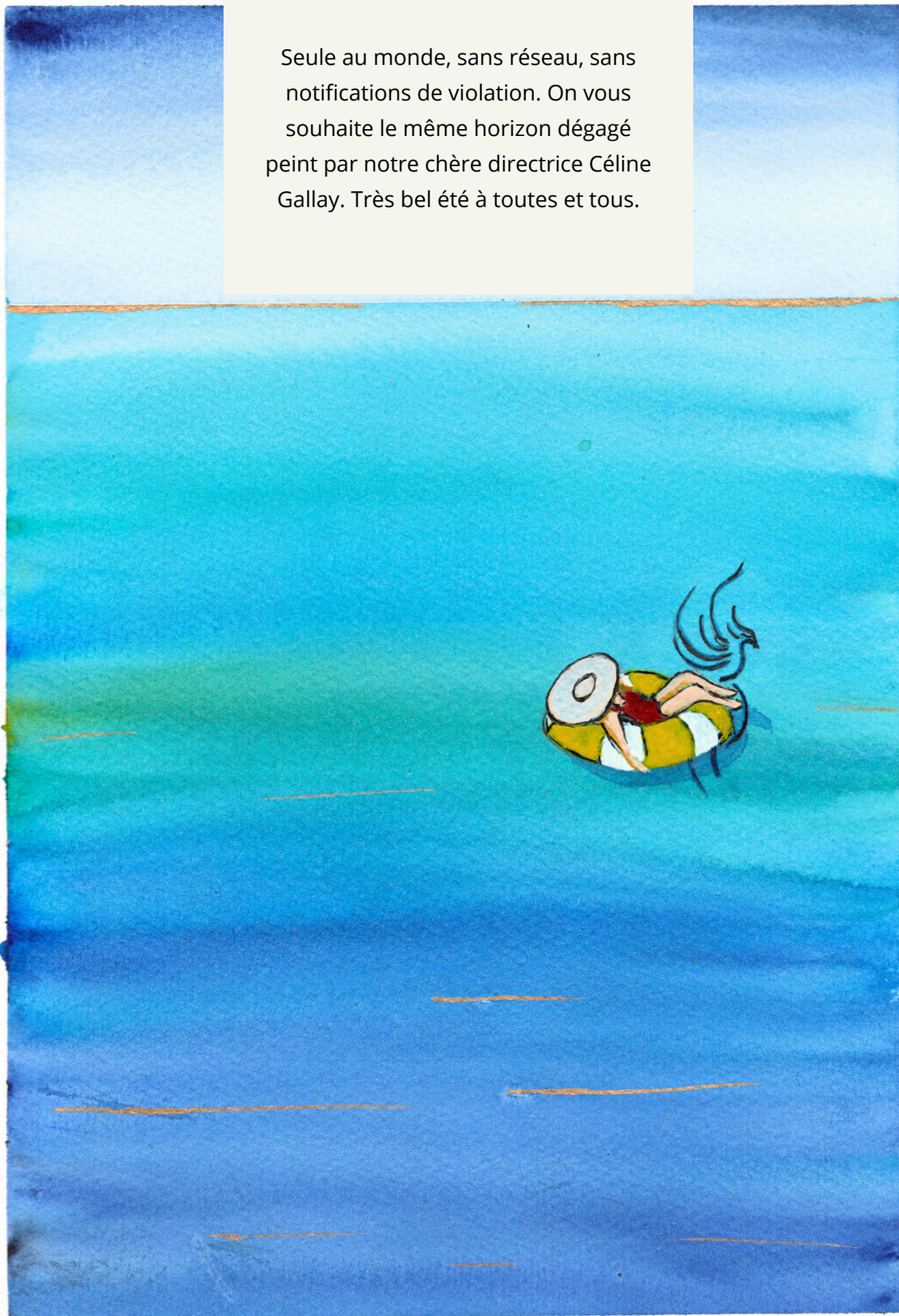


notre rétrospective des mois écoulés



CARTE POSTALE

Seule au monde, sans réseau, sans notifications de violation. On vous souhaite le même horizon dégagé peint par notre chère directrice Céline Gallay. Très bel été à toutes et tous.



CRÉDITS & REMERCIEMENTS

CAHIER DE VACANCES — ÉDITION DE JUILLET 2026

Conception

Fleur Labrunie

Mise en page

Fleur Labrunie

Rédaction

Fleur Labrunie

Céline Gallay

Photographies

Prises de vue personnelles ou réalisées par le photographe de l'évènement auquel le cabinet a participé.

Illustrations

Images issues de licences libres de droit & aquarelle de Céline Gallay.

Remerciements

Notre aventure ne serait pas possible sans les partenaires et les clients qui nous font confiance, merci à eux de contribuer à l'écosystème de la protection des données et d'en soutenir les acteurs !

